

## Relations industrielles Industrial Relations



Gagnon, Robert, Lebel, Louis et Verge, Pierre, *Droit du travail en vigueur au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 441 pp.

André Roy

Volume 27, Number 3, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/028318ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/028318ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Roy, A. (1972). Review of [Gagnon, Robert, Lebel, Louis et Verge, Pierre, *Droit du travail en vigueur au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 441 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 27(3), 546–547.  
<https://doi.org/10.7202/028318ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Looking at the more disaggregated findings, on-the-job training for women yielded the highest benefit cost-ratio, 6,8. For men, on-the-job training was twice as productive as institutional training, 3,3 versus 1,7. However, the lower ratio for institutional training was attributed to higher costs, not lower returns. As a policy directive, therefore, Sewell urges the Department of Labour to shift more of its training efforts into on-the-job training.

Finally, a curious but unexplained result is that trainees below the age of 21 years did not experience any increase in earnings, and regardless of the type of training.

Sewell's conclusions will strongly support the argument that the poor should be aided through programmes rather than welfare hand-outs. He should be commended for undertaking such a time-consuming task and for placing it so well within the current literature. **Training the Poor** comes highly recommended for both those in the field and on the campus; it is both a 'how to' and 'how come' book.

David P. ROSS

GAGNON, Robert, LEBEL, Louis et VERGE, Pierre, **Droit du travail en vigueur au Québec**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1971, 441 pp.

Depuis la publication de l'ouvrage du regretté Marie-Louis Beaulieu, **Les conflits de droit dans les rapports collectifs du travail** en 1955, aucune autre étude d'ensemble sur la législation du travail au Québec n'avait été publiée en langue française, même si, pendant cet intervalle, la législation du travail a subi des modifications profondes, voire radicales. Est-il même nécessaire de souligner, par exemple, l'adoption du Code du travail, en 1964, qui a subi lui-même des transformations considérables en 1969, l'élargissement du droit de négociation aux employés de l'Etat tant au niveau provincial que fédéral, la suppression de l'interdiction du droit de grève à la très grande majorité des employés des services publics.

Aussi l'étude que viennent de publier en collaboration Me Robert Gagnon, Louis LeBel et Pierre Verge sous le

titre **Droit du travail en vigueur au Québec** arrive-t-il à point.

L'ouvrage comprend seize chapitres qui s'intitulent, identité du droit du travail, contrat individuel du travail, réglementation étatique des conditions de travail, conquête du droit d'association, protection du droit d'association, classification juridique des groupements syndicaux, statut privilégié de l'association accréditée, procédure d'accréditation, négociation collective, grève, piquetage, convention collective, arbitrage des griefs, négociation sectorielle, extension juridique des conventions collectives et, enfin, droit au travail.

La matière très vaste est bien présentée en chapitres courts et précis auxquels les auteurs ont ajouté des compléments, une bibliographie intéressante ainsi que de multiples références aux décisions des tribunaux et autres organismes compétents.

Il s'agit donc d'un outil qui sera utile, voire nécessaire, à tous ceux qui oeuvrent aujourd'hui dans le domaine si complexe et brûlant des relations du travail. Ils y trouveront non seulement un exposé théorique des lois actuellement en vigueur, mais aussi une bonne vue d'ensemble de la jurisprudence qui est en train de s'élaborer.

Il faut savoir gré aux auteurs d'avoir consacré un chapitre au contrat individuel de travail ressortissant au Code civil qui est souvent négligé, sinon complètement passé sous silence dans des travaux de ce genre tellement, de nos jours, l'aspect des rapports collectifs retient l'attention.

Cet ouvrage durera-t-il longtemps? Il se peut bien que non, parce que la législation en matière de relations professionnelles est sujette au changement, parce que les conditions de vie et de travail se modifient sans cesse sous nos yeux. Déjà, au moment où les Auteurs publient leur ouvrage, le législateur fédéral ne s'apprête-t-il pas à adopter un code du travail qui modifiera substantiellement les lois existantes. Mais, tel qu'il est présenté, il sera relativement facile de remettre cet ouvrage à jour au fur et à mesure des événements.

D'autre part, il s'imposait, après une évolution extrêmement rapide, de faire le point, de fixer les expériences acquises et de poser un repère qui aideront à s'y retrouver plus tard.

Une lecture rapide du **Droit du travail en vigueur au Québec** permet aussi de se rendre compte qu'il peut se consulter facilement, ce qui n'est pas un mince avantage pour ceux que l'action presse toujours, qu'il permettra en maintes occasions de trouver la réponse exacte immédiatement à une question qui se pose d'une façon imprévue et que, par sa bibliographie et ses notes de référence à la jurisprudence, il pourra faciliter la tâche de ceux qui, désirant approfondir un aspect quelconque du droit du travail, y découvriront, avec un peu d'imagination et d'esprit d'initiative, les remèdes à apporter à des lacunes qu'il faudra coûte que coûte combler dans un domaine où l'époque de contestation moderne ne dédaigne pas cueillir ses choux gras.

André ROY

**DIMITRI WEISS — COMMUNICATION ET PRESSE D'ENTREPRISE**  
— Paris, Editions Sirey, 1971. XIV + 198 pages.

**DIMITRI WEISS — CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA PRESSE D'ENTREPRISE ET ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE.** Paris, Editions Sirey, 1971. 238 pages.

Ces deux volumes ont paru simultanément à Paris, aux Editions Sirey, à la fin de 1971. Le second, publié avec le concours du Centre National de la recherche scientifique, est un apport complémentaire au premier. Ils ont pour auteur M. Dimitri Weiss, docteur en économie et administration des entreprises, maître-assistant à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), où il est responsable général des relations industrielles à l'Institut d'administration des entreprises. Son « cours de relations industrielles » à l'I.A.E. a paru également en 1971. Il dirige aussi une équipe composée de directeurs, d'attachés et de conseillers des relations du travail, d'inspecteurs du travail et d'universitaires.

Le premier livre comprend outre une préface lumineuse du professeur Pierre Lassègue, trois parties à peu près d'égale longueur chacune, respectivement intitulées : **I** Complexité, organisation et communication, **II** Presse d'entreprise et mass media, **III** La communication conflictuelle et la presse d'entreprise. Les

notes sont renvoyées à la fin de chaque partie. Un index alphabétique fort bien dressé facilite la consultation du volume. L'ensemble du texte est réparti en quatorze chapitres, lesquels sont divisés en sections très lisiblement articulées et intitulées. Grâce à cette habile présentation le lecteur peut lire et étudier à loisir la partie qui l'intéresse tout particulièrement. Un modèle de clarté dans un monde aussi mobile et complexe que celui de la communication. Un tour de force d'intelligence et de synthèse.

L'auteur, parfaitement conscient de la confusion terminologique qui existe à notre époque, commence avec raison par un essai de définition. Il ne s'agit pas ici, bien sûr, de perspective philosophique, de pensée scientifique, de contribution au savoir. Le terme de communication est plutôt considéré dans l'acceptation de dialogue, d'information, de persuasion et d'influence, d'échange, de changement et d'action, de réaction et de suggestion. Elle est instrumentale aussi et expressive. Elle peut être ascendante ou descendante, personnelle, structurelle, opérationnelle, orale ou écrite. Le processus est complexe comme les méthodes de communication sont variées. Cet essai de typologie de la communication est riche d'aperçus et d'idées, qui nous permettent de mieux comprendre le monde et la vie des entreprises.

Dans quelle mesure la presse d'entreprise est-elle un moyen de communication de masse ? En quoi se distingue-t-elle des moyens de communication sociale ? Ne convient-il pas de développer les échanges entre les cadres et la direction ? Le journal d'entreprise, au plan de l'information économique, ne remplit-il pas une fonction publique ? La presse syndicale d'entreprise n'a-t-elle pas tendance à devenir une presse politique d'entreprise ? Et les organisations professionnelles n'ont-elles pas raison de se méfier des journaux d'entreprise édités par la direction ? L'auteur fait plus que poser ces questions et d'autres semblables ; il les discute et y répond de façon pertinente. Il propose même (p. 119) un sujet de recherche sur les formes indirectes de vente du journal d'entreprise : vente du matériel de la rédaction, vente de l'espace publicitaire. « Malheureusement, nous manquons des moindres données d'appréciation de l'importance du phénomène dans notre